

Brevet de technicien supérieur, diplôme national de niveau 5

BTS Bâtiment

Le BTS Bâtiment forme des techniciens du chantier : étudier une solution constructive, préparer et chiffrer un chantier de gros œuvre, en suivre l'exécution puis contrôler les ouvrages. PSTM le prépare en deux ans, en alternance ou en formation initiale, dans ses locaux de la Tour Europe à Courbevoie.

Dans ce document

- 02 Finalité et profil
- 03 Programme et compétences
- 04 Organisation et pédagogie
- 05 Certification et perspectives
- 06 Admission et informations pratiques

Diplôme
BTS, niveau 5 (bac + 2)
Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

Référence
RNCP41816
Enregistrée le 17 décembre 2025,
jusqu'au 31 août 2031

Durée
2 ans
1 350 heures en centre de formation
en alternance

Rythme
2 jours en centre par semaine
3 jours en entreprise, semaines
intensives en centre

Rentrée
Octobre 2026
Semaine du 12 octobre; rentrée
décalée possible en février

Accès
Baccalauréat ou équivalent
Obtenu ou en cours; dossier et
entretien

Coût
Gratuit pour l'apprenti
Voie scolaire : 4 300 € TTC par an

Lieu
Tour Europe, Courbevoie
Cours en présentiel

Réponse
72 heures en moyenne
Après réception du dossier complet
et entretien

Finalité et profil

Le titulaire du BTS Bâtiment intervient en études, en préparation et sur chantier. Il débute souvent comme assistant chef de chantier en gros œuvre, en construction neuve, en réhabilitation ou en rénovation.

Activités et objectifs

Pôle d'activités	À l'issue de la formation, le diplômé est capable de
Analyse et proposition de solutions techniques	expliciter un besoin et analyser un cahier des charges, comparer et choisir une solution technique, dimensionner des éléments de structure courants, chiffrer une étude d'avant-projet et rédiger une proposition pour une variante ou des travaux supplémentaires.
Étude et préparation de chantier	analyser un projet et ses exigences de sécurité, d'environnement et de qualité, définir les modes constructifs et les moyens en main-d'œuvre, matériels et matériaux, établir le planning d'exécution, le plan d'installation de chantier, les modes opératoires et le budget des travaux.
Suivi et encadrement d'un projet	contrôler l'avancement, établir les situations de travaux et suivre le budget, participer aux réunions de chantier, encadrer une équipe et organiser la sécurité des personnes, la gestion environnementale et la logistique du chantier.
Contrôle qualité et réception des ouvrages	réceptionner les supports et valider les interfaces, implanter les ouvrages, vérifier les solutions techniques, les matériaux et les ouvrages réalisés.
Enjeux du métier	Le référentiel rénové intègre les exigences actuelles du secteur : démarche bas carbone, matériaux biosourcés ou réemployés, prévention des risques, gestion des déchets, maquette numérique, construction hors site et optimisation des chantiers.
Public	Bacheliers et étudiants, en contrat d'apprentissage, en contrat de professionnalisation ou en voie scolaire. Salariés en reconversion et demandeurs d'emploi.
Prérequis	Être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme de niveau 4, ou le préparer l'année de la candidature. Profils recommandés : bac STI2D (notamment architecture et construction), bac professionnel du bâtiment ou des travaux publics, bac général à profil scientifique. En apprentissage : avoir entre 16 et 29 ans révolus à la signature du contrat, sans limite d'âge pour les personnes reconnues travailleurs handicapés (RQTH). Qualités attendues : intérêt pour la construction, bases en mathématiques et en sciences, rigueur, sens de l'organisation, goût du travail en équipe.

Programme et compétences

La formation comprend quatre blocs de compétences professionnelles, évalués par les unités U5 à U8, et quatre enseignements généraux évalués par les unités U1 à U4.

Blocs de compétences professionnelles

Bloc	Intitulé et compétences	Unité
RNCP41816BC01	Analyse et proposition de solutions techniques. Analyser un cahier des charges, un contexte et des solutions techniques ; proposer une solution technique pour le projet, pour une variante ou des travaux supplémentaires ; estimer économiquement une étude d'avant-projet.	U5
RNCP41816BC02	Étude et préparation de chantier. Analyser et finaliser la structure selon les choix constructifs ; définir les moyens liés à la qualité, à la prévention et à l'environnement ; réaliser les démarches d'ouverture du chantier ; définir les moyens d'organisation du chantier ; réaliser le planning d'exécution détaillé ; élaborer les processus de réalisation et les modes opératoires ; établir le budget prévisionnel.	U6
RNCP41816BC03	Suivi et encadrement d'un projet. Assurer le suivi de l'opération ; participer au management d'une équipe ; participer à la mise en œuvre des mesures de sécurité des personnes et des biens, des mesures environnementales et de la démarche qualité.	U7
RNCP41816BC04	Contrôle qualité et réception des ouvrages. Planter et vérifier les caractéristiques géométriques des ouvrages ; contrôler les matériaux, les ouvrages et les solutions techniques.	U8

Enseignements généraux

Unité	Enseignement et compétences visées
U1	Culture générale et expression : comprendre et analyser des textes, communiquer par écrit et à l'oral.
U2	Anglais , niveau B2 du cadre européen : comprendre des documents oraux, s'exprimer en continu et en interaction, assurer une veille documentaire en anglais.
U3	Mathématiques : calcul algébrique, géométrie et mesure, étude de phénomènes continus, statistiques et probabilités.
U4	Physique-chimie : démarche expérimentale, modélisation et mesure appliquées au bâtiment.

Unités facultatives

Le règlement d'examen prévoit deux épreuves facultatives : langue vivante 2 (niveau B1) et engagement étudiant. Seuls les points au-dessus de 10 sur 20 sont retenus.

Organisation et pédagogie

Les cours ont lieu en présentiel, en petits groupes, dans les locaux de PSTM à la Tour Europe, à Courbevoie.

Durée et volume	Deux ans, jusqu'à l'examen national de fin de deuxième année. En alternance : 1 350 heures en centre de formation, soit 675 heures par an, minimum fixé par l'article D643-8 du code de l'éducation pour le BTS préparé par apprentissage.
Rythme et calendrier	Deux jours par semaine en centre de formation et trois jours en entreprise, avec des semaines intensives en centre. Rentrée la semaine du 12 octobre 2026 ; rentrée décalée possible en février, selon les places disponibles.
Statuts et périodes en entreprise	— Apprentissage : contrat de travail avec une entreprise ; la formation peut commencer sans employeur pendant trois mois au plus. — Contrat de professionnalisation : contrat de travail en alternance, financé par l'opérateur de compétences de l'entreprise. — Voie scolaire : un stage de sensibilisation d'une à deux semaines sur chantier en première année, puis un stage de huit semaines consécutives en fin de première année. Quel que soit le statut, le parcours comprend au moins deux semaines de présence sur un chantier de gros œuvre, exigées pour l'épreuve E7.
Méthodes mobilisées	— Projets de bâtiment menés de la conception technique à la préparation et au suivi de chantier : cahier des charges, solutions constructives, études de prix, planification. — Dessin et conception assistés par ordinateur, modélisation 3D et maquette numérique (BIM). — Topographie et mesures : relevés, métrés, altimétrie, implantation d'ouvrages, contrôle des matériaux. — Accompagnement personnalisé de deux heures par semaine en moyenne : méthodologie, renforcement, préparation de l'insertion professionnelle.
Suivi et évaluations	Contrôle continu et examens blancs pendant les deux années. Pour les alternants, le suivi est assuré en lien avec l'entreprise et le maître d'apprentissage ou le tuteur. L'inscription à l'examen requiert une attestation de formation aux échafaudages de pied (recommandation R408 de l'Assurance maladie), financée par PSTM et assurée par un organisme partenaire.

Certification et perspectives

Le diplôme est délivré à l'issue d'un examen national, en fin de deuxième année, avec une moyenne générale d'au moins 10 sur 20 aux épreuves.

Épreuves de l'examen, toutes ponctuelles pour les candidats de PSTM

Unité	Épreuve	Coef.	Forme et durée
U1	Culture générale et expression	4	Écrite, 3 h
U2	Anglais	2	Orale, compréhension 30 min et expression 15 min
U3	Mathématiques	2	Écrite, 2 h
U4	Physique-chimie	2	Pratique, 2 h
U5	Analyse et proposition de solutions techniques	5	Écrite, 4 h
U6	Étude et préparation de chantier	7	Orale, 50 min
U7	Suivi et encadrement d'un projet	3	Orale, 40 min, sur rapport d'activités
U8	Contrôle qualité et réception des ouvrages	3	Pratique, 6 h

Validation partielle

- Chaque unité correspond à un bloc de compétences. Une note d'au moins 10 sur 20 valide l'unité pour cinq ans ; un candidat ajourné reçoit une attestation des blocs acquis. Le diplôme emporte l'acquisition de 120 crédits européens.
- Dispenses d'unités générales selon les diplômes déjà obtenus. Diplôme accessible par la validation des acquis de l'expérience (VAE).
- Un tableau de correspondance relie les unités de l'ancien BTS Bâtiment (dernière session en 2027) à celles du nouveau diplôme, dont la première session aura lieu en 2028.

Débouchés et poursuites d'études

Premier emploi visé : assistant chef de chantier, en gros œuvre ou en entreprise générale, pour évoluer vers chef de chantier. Avec l'expérience : conducteur de travaux ou chargé d'études.

Poursuites possibles, sur dossier et sans admission automatique : licence professionnelle, classe préparatoire ATS, école d'ingénieurs.

Résultats

Taux d'obtention PSTM, toutes formations confondues, session 2024 : 71 %, soit les candidats admis rapportés aux candidats présentés.

InserJeunes, CFA PSTM, cumul 2023 et 2024 : 65 % des apprentis en dernière année poursuivent leurs études, 26 % sont en emploi salarié six mois après leur sortie. En BTS, 56 % des contrats d'apprentissage ont été interrompus avant leur terme ; aucun taux n'est publié pour ce BTS.

Admission et informations pratiques

PSTM reçoit les candidatures toute l'année, dans la limite des places disponibles. En apprentissage, la formation figure aussi sur Parcoursup.

Étapes d'admission

1 Dossier Formulaire sur pstm.fr , à envoyer complet à admissions@pstm.fr ou par courrier.	2 Étude du dossier Résultats, CV et lettre de motivation, par le service admission.	3 Entretien individuel Avec un chargé de recrutement, sur le projet et la motivation.	4 Réponse Sous 72 heures en moyenne après l'entretien, puis inscription.
--	---	---	--

Délais d'accès

Rentrée la semaine du 12 octobre 2026 ; rentrée décalée possible en février, selon les places disponibles. En apprentissage, la formation peut commencer sans employeur pendant trois mois au plus, avec l'aide de PSTM pour trouver une entreprise.

Tarifs et financement

- **Apprentissage** : le coût de la formation est pris en charge par l'opérateur de compétences (OPCO) de l'entreprise, selon le niveau de prise en charge fixé pour le diplôme ; la formation est gratuite pour l'apprenti (article L6211-1 du code du travail).
- **Contrat de professionnalisation** : coût pris en charge par l'OPCO de l'entreprise, selon ses niveaux de prise en charge.
- **Voie scolaire** : 4 300 € TTC par an, soit 8 600 € TTC pour les deux ans.

Accessibilité

Formation accessible aux personnes en situation de handicap : le référent handicap étudie avec chaque candidat, en toute confidentialité, les aménagements de parcours, de rythme et d'examen. Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Référent handicap, Yumaier Yihebaer : yvan@pstm.fr, ou par le standard au 09 63 63 98 77.

Contacts

Admissions et informations

admissions@pstm.fr

09 63 63 98 77

Pédagogie

service.pedagogique@pstm.fr

Réclamations

reclamations@pstm.fr

Tour Europe, 33 place des Corolles, 92400 Courbevoie ; accueil du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 17 h 30.

Références : fiche RNCP41816, francecompetences.fr/recherche/rncp/41816 ; résultats détaillés, pstm.fr/nos-resultats. PSTM SAS, SIRET 882 174 659 00020, déclaration d'activité n° 11922335392 (préfet de région d'Île-de-France), UAI du CFA 0922972F. La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes : actions de formation ; actions de formation par apprentissage. Document actualisé le 22 septembre 2026.